

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A5

Cher collègue,

Le 22 mars 2018, le député de Beauharnois, monsieur Guy Leclair, inscrivait au Feuilleton une question s'adressant à la ministre responsable du Travail, madame Dominique Vien, concernant le contrat d'approvisionnement en électricité entre le gouvernement, Hydro-Québec (HQ) et l'Aluminerie de Bécancour Inc. (ABI).

« Quel est le montant total, par jour, du manque à gagner d'HQ occasionné par la baisse de production d'ABI depuis le début du lock-out ? »

Je souhaite d'abord indiquer que la société d'État n'est pas en mesure de rendre public le manque à gagner occasionné par la baisse de production d'ABI depuis le début du lock-out du 11 janvier 2018 puisqu'il s'agit de renseignements confidentiels, à caractère commercial.

En effet, cette information pourrait fournir un indice du niveau de consommation d'énergie de cette entreprise. Or, la consommation des clients constitue un renseignement qu'HQ doit traiter de manière confidentielle au sens des articles 21, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, sauf dans l'éventualité d'un consentement de l'entreprise.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



PIERRE MOREAU

c. c. M<sup>me</sup> Dominique Vien, ministre responsable du Travail